

607
P

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Approbation du Schéma Directeur des Modes Actifs (SDMA) de la Ville de Nouméa

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 plan
- 1 présentation

La Ville de Nouméa souhaite encourager et accompagner la pratique des modes actifs (marche et vélo) comme alternative aux déplacements en voiture particulière, tant pour les déplacements domicile-travail que pour les déplacements de loisirs ou touristiques. Elle s'inscrit ainsi dans une démarche de rationalisation de la maîtrise de l'énergie.

Pour plus de cohérence et au-delà du traitement des demandes ponctuelles d'usagers, c'est une réflexion globale et multi partenariale qui doit aboutir à la prise en compte des piétons et des vélos dans les projets de requalification des voiries, proposant ainsi un maillage à l'échelle de la commune et une amélioration du cadre de vie des habitants.

En 2016, la Ville de Nouméa a entrepris la réalisation d'un Schéma Directeur des Modes Actifs (SDMA), s'appuyant sur un réseau viaire continu, maillé et sécurisé intégrant les projets de quartier et de l'intercommunalité.

Dans ce contexte, la Ville de Nouméa a missionné un bureau d'étude pour «*La réalisation d'un schéma cyclable avec prise en compte des modes doux*», et a bénéficié à ce titre, d'une subvention de l'Agence Calédonienne de l'Energie à hauteur de 70 % du coût global de l'étude.

Suite à un premier diagnostic qui a fait ressortir les faiblesses de la desserte en vélo et pour les piétons, d'équipements de proximité, des cibles prioritaires du territoire à desservir en modes actifs ont été définies : lieux d'enseignement, équipements sportifs, bâtiments municipaux, parcs et aires de loisirs ainsi que les sites à vocation touristique du centre-ville et des baies.

Une réflexion sur les nouvelles liaisons entre les pôles d'attractivité, sur l'harmonisation des liaisons inter-quartiers et la sécurisation de l'existant a permis d'aboutir dans un second temps, à l'élaboration du présent SDMA, cartographié par type d'aménagements réservés aux piétons et aux cyclistes.

Ce SDMA a pour objet d'orienter la politique de la Ville sur cette thématique des modes actifs dans le cadre des réfections de voirie, des chaussées et des trottoirs.

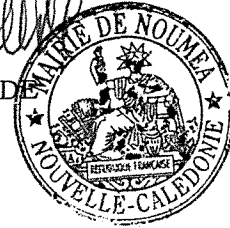
Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le Schéma Directeur des Modes Actifs (SDMA) annexé à la présente délibération.

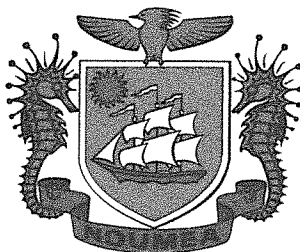
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 7 mai 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 JUIN 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 28 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 21.05.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Daniel LEROUX	M.	André WAMO
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Isabelle LAFLEUR
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE 22.05.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Charles ERIC
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Angélo PITO
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
conseillers en exercice	: 53	M.	Dominique SIMONET	M.	Patrick SENS
		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 35	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 46	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Liliane CONDOUMY
(11 procurations)		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
		M.	Christophe OBLED	Mme	Félicia BALLANGER
		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dominique KORFANTY

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/407
approuvant le Schéma Directeur des Modes Actifs (SDMA) de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **28 MAI 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/482 du 12 juin 2018 autorisant la signature de la convention de financement avec l'Agence Calédonienne de l'Energie (ACE) relative à l'élaboration d'un schéma cyclable avec prise en compte des modes doux pour la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/58 du 7 mai 2019 et le Schéma Directeur des Modes Actifs ci-annexé,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 15 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est approuvé le Schéma Directeur des Modes Actifs (SDMA) de la Ville de Nouméa ci-annexé.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de son affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.



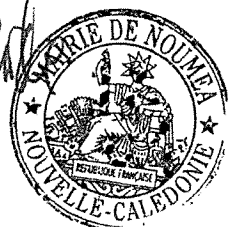
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **28 MAI 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **29 MAI 2019**

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.S.U.)	- 1
SGL	- 1
AFFICHAGE	- 1

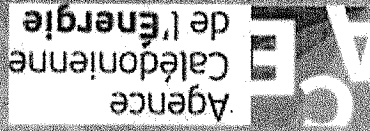
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 3 JUIN 2019
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et / ~~est~~ publié le - 4 JUIN 2019
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.

cyclable avec
prise en compte
des piétons



modes
actifs
à
Nouméa



schéma
directeur



Schéma Directeur des Modes Actifs (SDMA)

C'est une volonté politique forte qui a présidé à l'élaboration par la Ville de Nouméa du schéma directeur des aménagements pour les modes actifs sur son territoire.

Un des objectifs majeurs de ce schéma est de mettre en cohérence à l'échelle de la Ville et de l'intercommunalité, les différentes initiatives et réflexions des collectifs, organismes, associations, et d'organiser la continuité d'itinéraires existants.

Ce, afin d'offrir aux usagers un réseau cyclable continu, sécurisé, attractif et équipé pour que le vélo devienne une alternative crédible et durable aux modes de déplacements motorisés.

La mise en œuvre du schéma cyclable s'échelonnait sur une vingtaine d'années et évoluait en fonction des projets et du développement de la Ville.

Construction du document

Le SDMA s'est construit en deux étapes : un état des lieux suivi d'une réflexion sur les liaisons nouvelles. Le diagnostic a consisté en l'analyse fine des déplacements à vélo sur la commune.

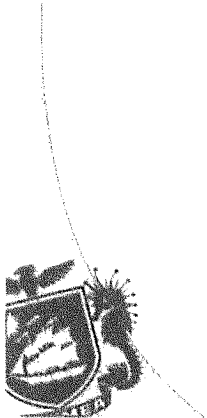
Il a été procédé à :

- L'exploitation de l'Enquête Ménages Logements Déplacements (EMLD) de 2013 (source : Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa).
- Des échanges et des rencontres ont été organisés en compagnie du milieu associatif.
- Une enquête par interviews : près de 900 usagers interrogés sur tout le territoire nouméen
- Un travail collaboratif avec les différentes collectivités

Réflexions sur les nouvelles liaisons

Cette phase de l'étude se déroule en plusieurs étapes :

- Analyse du diagnostic
- Proposition d'un maillage pour un réseau continu
- Présentation des réalisations techniques envisagées
- Une étude des solutions de cohabitation des différents modes de déplacement
- Proposition d'une stratégie de communication encourageant la pratique des modes doux



Plan du document

La page 4 montre les écoles, bâtiments et lieux publics en fonction de la desserte cyclable actuelle.

Apparaissent :

- En vert les équipements et lieux directement desservis,
- En rouge ceux non desservis.

La page 5 montre la desserte des écoles, bâtiments et lieux publics une fois le SDMA entièrement réalisé.

La page 6 montre l'ensemble du réseau cyclable du SDMA ainsi que les linéaires des différents aménagements.

La page 7 montre un échantillon des réflexions sur les profils types et les matériaux proposés.



Nouméa – équipements et bâtiments desservis par un aménagement vélo

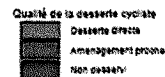
équipements et bâtiments desservis

129 sur 548
soit environ 24%
donc 76% non desservis

écoles et enseignement desservis

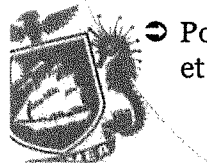
20 sur 106
soit environ 19%
donc 81% non desservis

Nouméa aujourd'hui

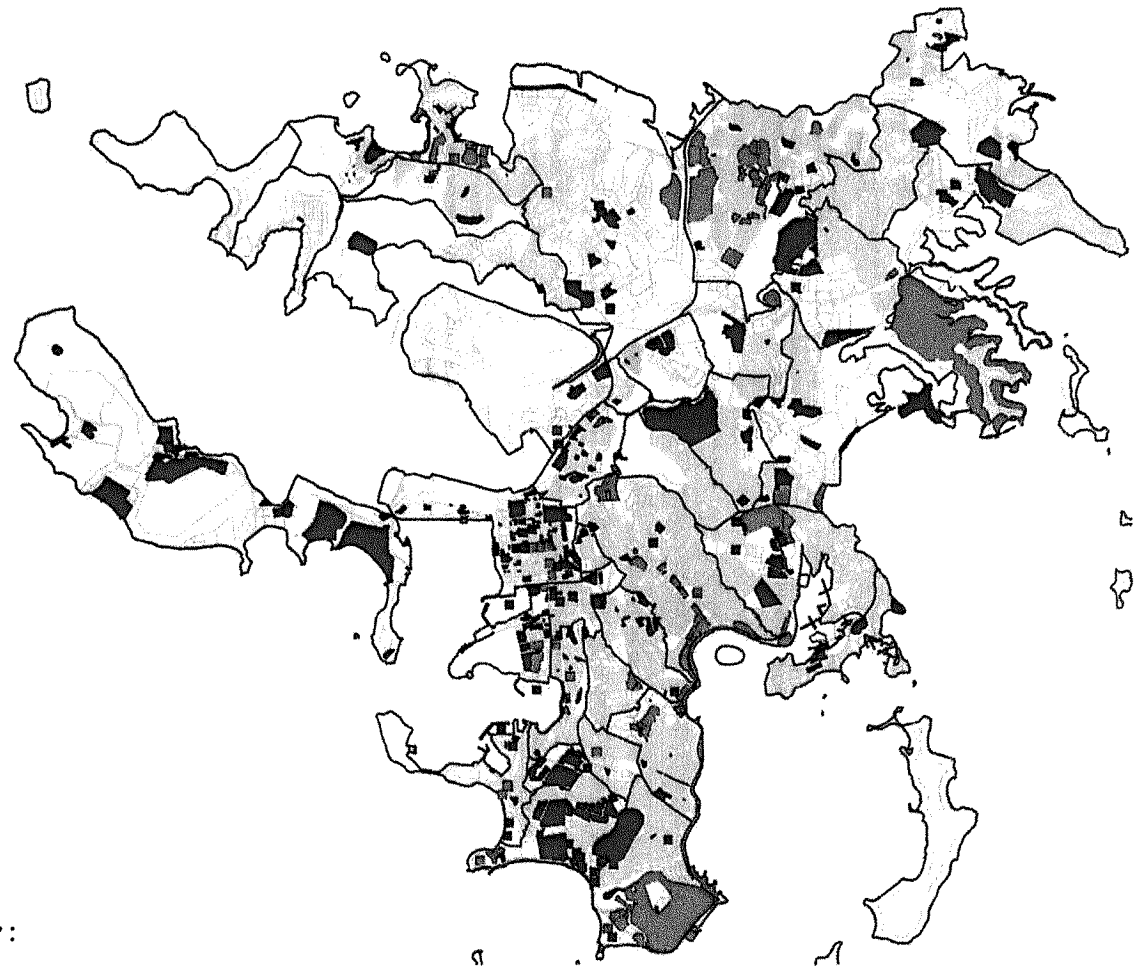


Les cibles prioritaires du territoire à desservir :

- Ecoles, lieux de formation, équipements sportifs, parcs et jardins publics ou familiaux, bâtiments administratifs, maisons municipales de quartier, lieux de culte et cimetières, agences OPT, plages et baies
- Point particulier : parking de l'aérodrome
- Pour le périmètre piéton : on y ajoute les cliniques, marinas, hôtels, monuments historiques et centres commerciaux



Nouméa – Schéma directeur pour les modes actifs, cyclable avec prise en compte des piétons



Nouméa actuel

548 cibles au total

le plus :
Centre-ville - 88
Rivière Salée - 46
Anse Vata - 30

Nouméa – équipements et bâtiments desservis par un aménagement vélo

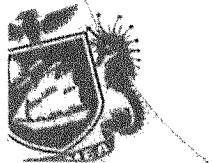
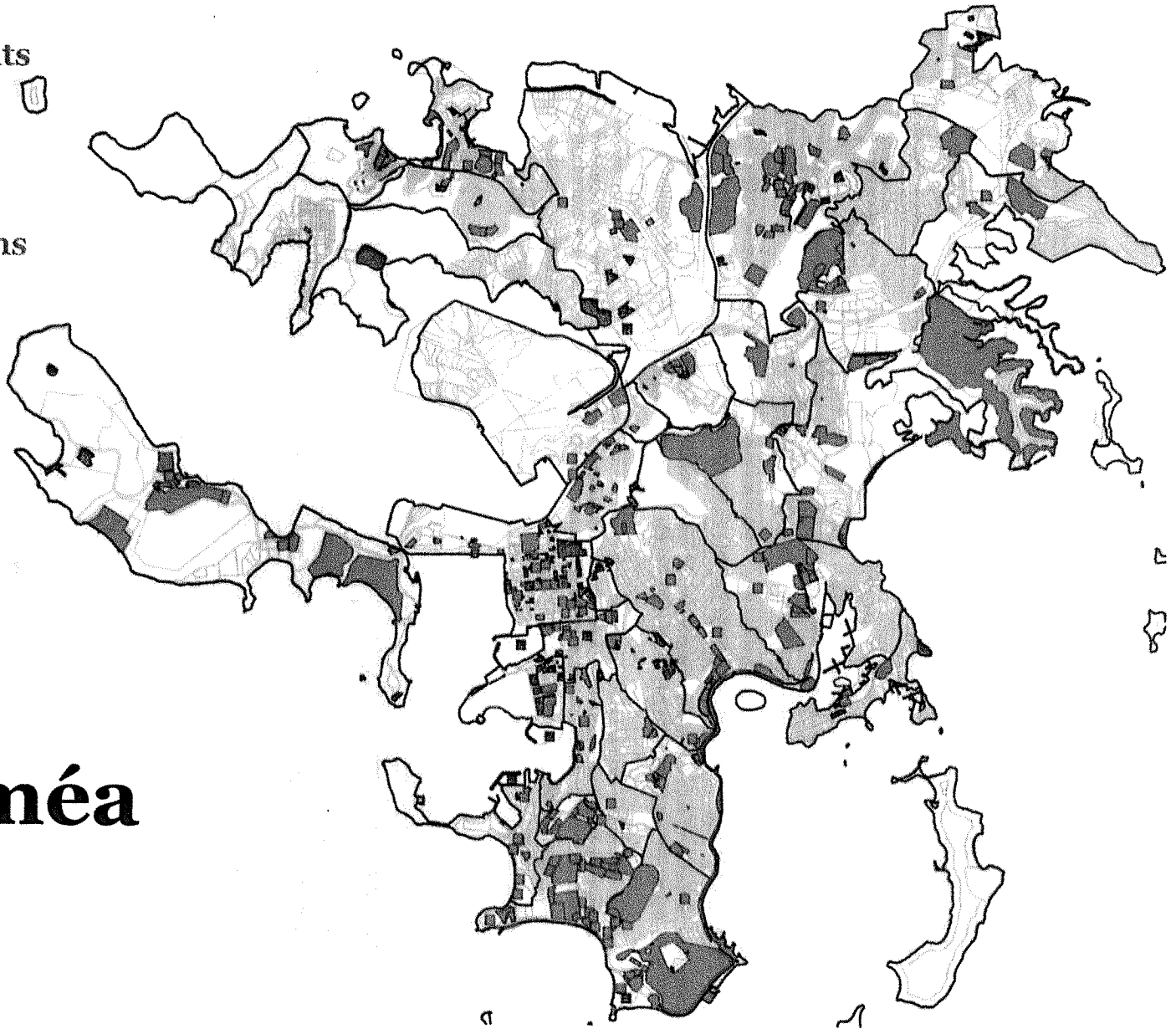
**équipements et bâtiments
desservis**

**363 sur 548
soit environ 66%
donc 130 à desservir dans
un second temps**

**écoles et enseignement
desservis**

**70 sur 106
soit environ 66%
voire 87%
en desserte indirecte**

Nouméa
demain



Nouméa – linéaire de voiries pour les vélos, prenant en compte les piétons

SCHEMA DIRECTEUR DES MODES ACTIFS

	Total	Piste cyclable		Bande cyclable		Aménagement mixtes	Zone 30
		Bilatérale	Unilatérale	Bilatérale	Unilatérale		
Linéaire avant SDMA	26 300	15 800	1 350	4 150	4 400	600	Non comptabilisé
		60%	5%	16%	17%	2%	
Linéaire après SDMA	81 255	20 350	2 505	4 420	5 990	44 975	3 015
		25%	3%	5%	7%	55%	4%

Aménagement cycle existant

Piste cyclable
Bande cyclable

- Aménagement modes actifs en cours (coups partis)
- Aménagement modes actifs en projet (étude) cf. PARTIE II.III.

Ligne Néobus

● Station Néobus

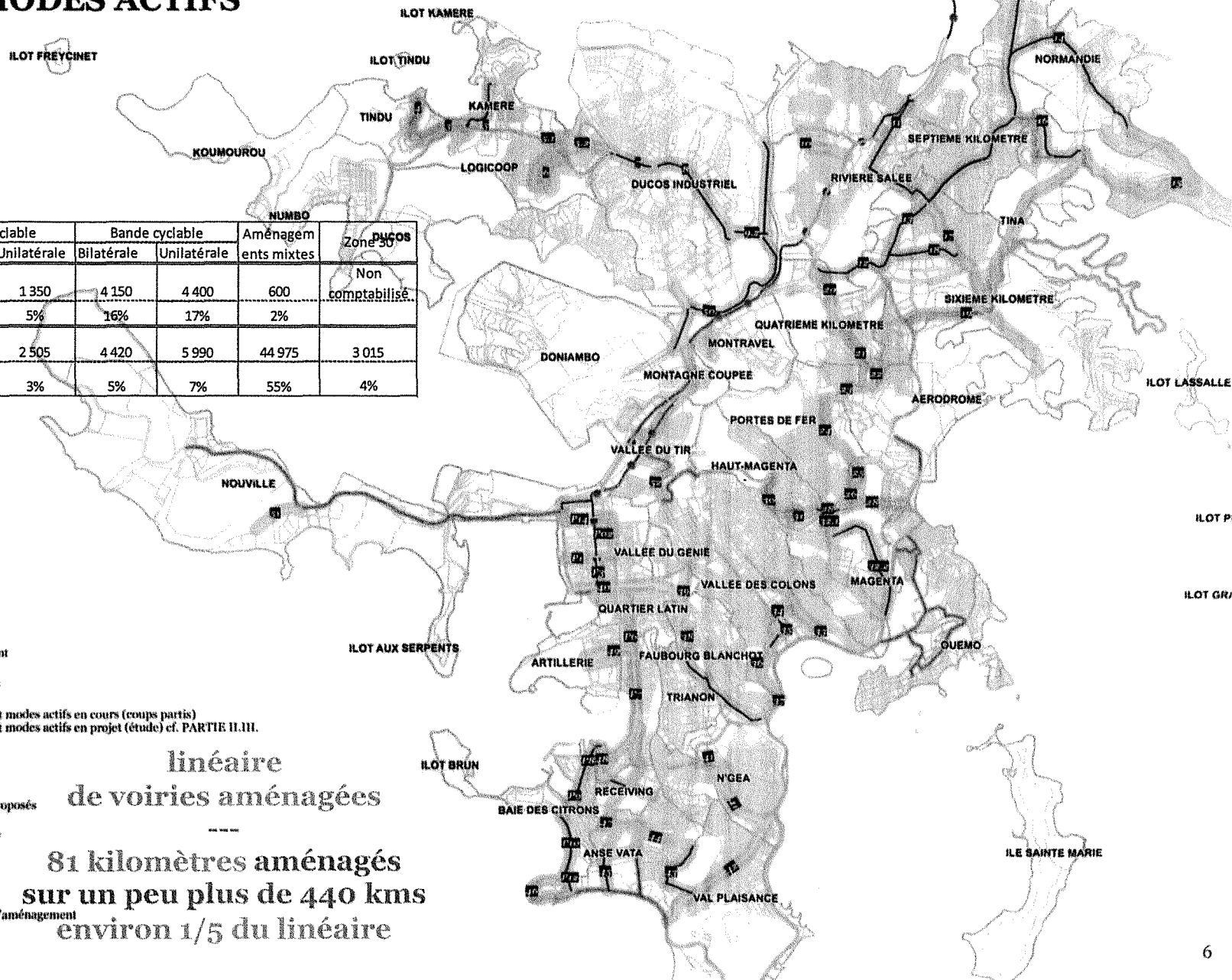
Aménagement cyclables proposés

Piste cyclable
Bande cyclable
Trottoir mixte
Voie Verte
Zone 30

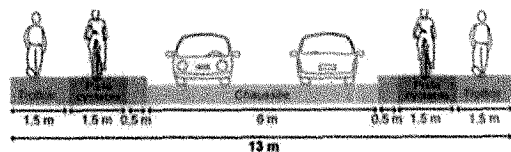
Fuseau cible d'aménagement

linéaire
de voiries aménagées

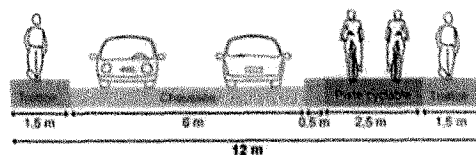
81 kilomètres aménagés
sur un peu plus de 440 kms
environ 1/5 du linéaire



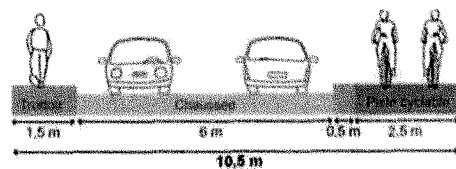
3.14 Profils types de cohabitation cycliste / piéton et emprises utiles



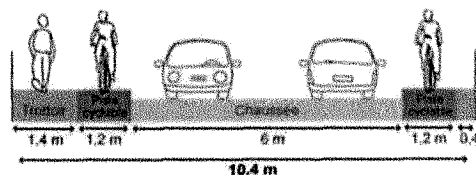
- Piste cyclable monodirectionnelle bilatérale à hauteur du trottoir



- Piste cyclable bidirectionnelle unilatérale à hauteur du trottoir



- Piste cyclable bidirectionnelle unilatérale séparée du trottoir



IV. REFLEXIONS SUR L'INTEGRATION PAYSAGERE

1.1 Palette générale des matériaux

- Enrobé

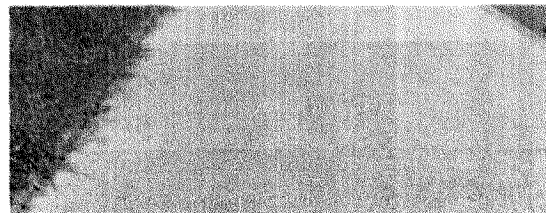


En rouge bordeaux ou noir

- Béton balayé



- Béton désactivé

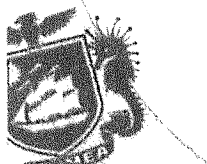
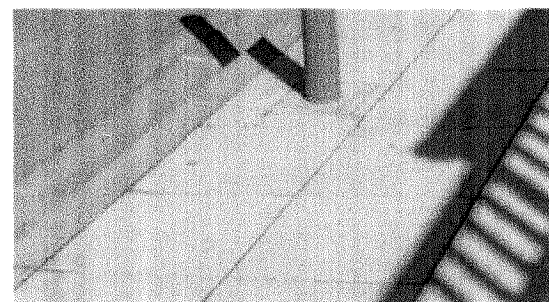


- Dalle béton poli type Quartz – dalle Via Romana



Un revêtement validé pour la promenade de l'Anse Vata

- Dalle béton type revêtement Centre-ville



SCHEMA DIRECTEUR DES MODES ACTIFS

